# Bulletin d'inscription À retourner complété, daté et signé à **trekdesertmaroc1@gmail.com**

## 1e participant·e

# Inscrire NOM et PRÉNOM tels qu'ils figurent sur le PASSEPORT

Dates	Nom du voyage		
Nom	Prénom	N° de passeport	
Genre Email		Délivré le/ Expire le/	
Adresse		Lieu de délivrance	
Code postal Ville		Nationalité Date de naissance//	
Pays		Lieu de naissance	
N° tél. portable	. Autre n°	Profession	
2e participant∙e			
Nom	Prénom	N° de passeport	
Genre Email		Délivré le/ Expire le/	
Adresse		Lieu de délivrance	
Code postal Ville		Nationalité Date de naissance//	
Pays		Lieu de naissance	
N° tél. portable	. Autre n°	Profession	
3e participant∙e			
Inscrire NOM et PRÉNOM tels qu'ils figurent sur le PASSEPORT			
Dates	Nom du voyage		
Nom	Prénom	N° de passeport	
Genre Email		Délivré le/ Expire le/	
Adresse		Lieu de délivrance	
Code postal Ville		Nationalité Date de naissance//	
Pays		Lieu de naissance	
N° tél. portable	. Autre n°	Profession	

# 4e participant∙e

DatesNom c	lu voyage
Nom Prénon	nN° de passeport
Genre Email	Délivré le/ Expire le/
Adresse	Lieu de délivrance
Code postalVille	Date de naissance//
Pays	Lieu de naissance
N° tél. portable Autre r	n°Profession
Assurance Assistance Rapatriement	
Personne à contacter en cas de nécessité	
A compléter impérativement et joindre une attestation d'assurance précisant la destination, les dates, et l'identité des voyageurs.	multirisque, nous vous conseillons de le faire auprès de <b>Chapka Assurances Voyages</b> : www.chapkadirect.fr
Je suis assuré·e à titre individuel pour les garanties assistance et rapatriement auprès de la compagnie	
<b>1e participant·e</b> : N° de contrat/adhérent	
Tél. de l'assistance 24h/24	
<b>2e participant·e :</b> N° de contrat/adhérent	
Tél. de l'assistance 24h/24	
NomPrénom	
EmailN° tél.	
Coût du voyage	

Si vous souhaitez souscrire à une assurance annulation, maladie rapatriement ou

Prix du séjour

#### Paiement du voyage

A l'inscription (si à + de 30 jours du départ) : acompte de 30% du montant total du séjour

#### LE SOLDE EST À RÉGLER à=A L'ARRIVEE EN ESPECES

### Acceptation des contrats de voyage

#### **DÉCLARATION DE PRISE EN CHARGE**

Date ...../....... Signature (précédée de la mention "Lu et approuvé")

## Conditions particulières de vente

Inscription. Le site internet et les fiches voyages sont conçus pour donner le maximum d'informations pour procéder à une inscription en toute connaissance de cause. Compte tenu des difficultés de réservation de l'aérien, il est conseillé de s'inscrire le plus tôt possible. Pour être valide, tout bulletin d'inscription doit être complété et la lettre de prise en charge (située en bas du bulletin) datée et signée par le client. Le bulletin d'inscription doit également être accompagné d'un acompte. Le montant de l'acompte à joindre au bulletin d'inscription est le suivant : si inscription à + de 5 semaines du départ : 30 % du montant total du. Le bulletin d'inscription doit nous être adressé par mail : l'inscription est effective à la réception du bulletin accompagné de l'acompte et dans la limite des places disponibles. L'inscription ainsi formalisée implique l'adhésion aux conditions générales et aux conditions particulières. Conformément à l'article L. 221-28 du code de la consommation, vous ne bénéficiez pas d'un délai de rétractation au titre de l'achat de prestations de voyage. Dès lors que nous vous confirmons votre inscription, le solde devra être réglé impérativement A l'arrivée en espéces se réserve la possibilité d'annuler sans indemnités toute inscription dont le règlement (acompte et/ou solde) ne serait pas effectué selon les règles énoncées ci-dessus.

L'inscription doit être effectuée aux noms et prénoms des voyageurs tels qu'ils figurent sur le document d'identité utilisé pour le voyage. Il relève de la responsabilité de chaque voyageur de vérifier la conformité de l'orthographe des noms et prénoms figurant sur les documents de voyage (billets, visa, etc.) avec ceux inscrits sur les papiers d'identité. En cas de non-conformité, vous n'aurez droit à aucun remboursement en cas de refus d'embarquement.

**Prix.** Le client reconnaît expressément avoir pris connaissance des informations relatives aux voyages qu'il a choisis, grâce aux fiches voyages qui lui ont été fournies préalablement à la remise de la facture. Nous mentionnons dans nos fiches voyages ce qui est compris dans le prix et ce qui ne l'est pas. **Ne sont jamais** 

**compris :** le billet d'avion, les visas éventuels, les boissons au restaurant, les pourboires, les suppléments (chambre single par exemple).

**Révision du prix.** Le prix de nos voyages est ferme, définitif et en euros. Toutefois, conformément à l'article L211-12 du code de tourisme, le prix pourra être ajusté à la hausse ou à la baisse, jusqu'à 20 jours avant la date de départ, sans possibilité d'annulation/résolution de votre part, pour l'une ou l'autre (ou les deux) des évolutions de prix suivantes :

- Prix du transport, lié notamment au coût du carburant ;
- Redevances et taxes (taxes touristiques, d'atterrissage, de débarquement, d'embarquement);
- ② Taux de change en rapport avec le contrat.

Tout refus, de la part du ou des voyageurs de s'acquitter de cet ajustement, dès lors qu'il n'est pas significatif, sera considéré comme une annulation de la part du (des) voyageur(s) et il sera fait application des frais d'annulation prévus au barème précisé en page suivante (paragraphe Annulation \ Par le client). Dans le cas des séjours sur mesure ou en exclusivité, ils feront l'objet d'un réajustement tarifaire variable selon les exigences du client.

### Responsabilité

Formalités de police et sanitaires. Pour voyager, les participants devront être en possession des documents exigés par les autorités des pays visités ou transités tels que passeport, autorisation parentale, visa (quand un visa est obligatoire), preuve de vaccination (quand une vaccination est obligatoire), etc. Chaque participant est tenu de se plier aux formalités de police et formalités sanitaires. Les informations contenues dans les fiches voyages et le site ne sont fournies qu'à titre indicatif et ne peuvent engager notre responsabilité. Elles ne concernent que les participants français, les participants de nationalité autre devant s'informer auprès des ambassades ou consulats compétents. Le non-respect de ces règlements engage la seule responsabilité du participant qui prendra à sa charge les frais occasionnés.

Sécurité. Nous conseillons vivement à nos participants de consulter le site du ministère des affaires étrangères www.diplomatie.gouv.fr afin de se renseigner sur la situation géopolitique, sanitaire et climatique des pays concernés par leur voyage. Nous ne pouvons être tenus pour responsables et redevables d'aucune indemnité, en cas de changement de dates, d'horaires ou d'itinéraires prévus, avant le départ ou pendant le circuit, en particulier si ces modifications proviennent d'événements imprévus ou de circonstances impérieuses, impliquant la sécurité des voyageurs. Chaque participant doit se conformer aux conseils et consignes donnés par le guide et/ou l'accompagnateur qui restent seuls juges pour modifier le programme en fonction des conditions météorologiques ou de la forme physique des participants. Nous ne pouvons être tenus pour responsables des incidents, accidents ou dommages corporels qui pourraient résulter d'une initiative personnelle imprudente ou d'une inaptitude aux conditions du voyage. Il est recommandé de demander conseil à son médecin avant de s'engager.

Nous attirons l'attention des voyageurs sur le fait qu'il est interdit d'acheter des produits issus de la contrefaçon, des stupéfiants ou objets issus de sites historiques et archéologiques.

Mineurs. Un mineur doit obligatoirement être inscrit sur le même dossier qu'un adulte accompagnant autorisé. Les inscriptions de mineurs doivent être approuvées par celui ou ceux des parents exerçant l'autorité parentale et/ou le tuteur. Pour le voyage, le mineur doit être en possession de l'ensemble des documents permettant sa sortie du territoire. Les autorités douanières peuvent exiger un document prouvant que l'accompagnant est bien le parent ou responsable légal (livret de famille, acte de naissance, décision de justice...). Le mineur

demeure sous la responsabilité du détenteur de l'autorité parentale pendant tout le voyage, quelles que soient les activités pratiquées et ce en dépit de la présence d'un guide. Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas de défaut de surveillance. Si le mineur voyage sans ses parents, les coordonnées d'un contact en France devront être communiquées avant le départ.

Transporteurs et autres prestataires de services. En cas de modifications de dates de voyage (aller et/ou retour), d'avance ou de retard d'horaires de vol (au départ et/ou au retour), de changements fortuits d'aéroport, de perte de bagages ou autre incident dû à des grèves du personnel, de trafic important, des impératifs de sécurité, conditions sanitaires, atmosphériques ou autre cause, la responsabilité l'agence ne saurait se substituer à celle des transporteurs ou à celle des autres prestataires. Nous ne sera tenus à aucune indemnisation si le contenu ou la durée du voyage devait être modifiée du fait des transporteurs ou autres prestataires. Une participation aux frais supplémentaires réels occasionnés pourra être demandée aux participants.

Nous vous rappelons l'article 9 de la convention de Varsovie régissant le contrat de transport des compagnies aériennes : « Le transporteur s'engage à faire de son mieux pour transporter les passagers et les bagages avec une diligence raisonnable. Les heures indiquées sur les horaires ou ailleurs ne sont pas garanties et ne font pas partie du présent contrat. Le transporteur peut sans préavis, se substituer à d'autres transporteurs, utiliser d'autres avions ; il peut modifier ou supprimer les escales prévues sur le billet en cas de nécessité ; les horaires peuvent être modifiés sans préavis. Le transporteur n'assume aucune responsabilité pour les correspondances ».

#### Modifications.

☑ Par le client. Toute demande de modification de dossier (changement de date, de participant, de nom et/ou prénom, d'aéroport, de prestations...) est susceptible d'entraîner des frais supplémentaires et/ou des pénalités. Toute modification ne peut intervenir qu'à plus de 30 jours du départ et entraîne la perception de 50 € minimum de frais par personne plus les éventuels frais complémentaires réclamés par la compagnie aérienne et autres prestataires de services. Ce montant devra être impérativement acquitté avant le départ par le client.

Si la modification demandée par le client intervient à 30 jours ou moins du départ, elle peut être assimilée à une annulation et implique l'application des pénalités prévues en cas d'annulation. Dans tous les cas, vous devez nous transmettre ces modifications par écrit.

A compter de la date du départ, toute demande de modification et/ou de non-réalisation de tout ou partie des prestations du voyage ne donnera lieu à aucun remboursement des prestations initiales. Toute nouvelle prestation demandée au cours du voyage sera à payer préalablement.

Modification imposée par des circonstances présentant les caractères de la force majeure et/ou pour des raisons liées au maintien de la sécurité des voyageurs et/ou injonction d'une autorité administrative :Nous nous reservons le droit de modifier les dates du voyage prévu si nous jugeons que la sécurité du voyageur ne peut être assurée et ce, sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité.

Si l'un de nos accompagnateurs se trouvait dans l'impossibilité d'effectuer le voyage (problèmes de santé, problèmes familiaux graves, etc.), nous nous efforcerions de le remplacer par un accompagnateur ayant les mêmes compétences ou proposerions une autre formule.

Néanmoins, nous ne pouvons être tenus pour responsable de tout cas fortuit, de force majeure ou du fait d'un tiers, et ces modifications exceptionnelles ne donneraient lieu à aucune indemnisation. Le client ne pourra les refuser.

#### **Annulation**

**Par le client.** Toute annulation de votre part avant le départ doit nous parvenir par écrit (email ou courrier) avec accusé de réception.

Si le client se trouve dans l'obligation d'annuler son voyage, il devra nous en informer par écrit (courrier ou email) avec accusé de réception. La date de réception de la sera retenue comme date d'annulation pour le calcul des frais d'annulation. La prime d'assurance que vous avez éventuellement souscrite, les frais de vaccination (si une vaccination a été obligatoire), les frais de modification, les frais de transport jusqu'au lieu de départ du voyage et retour au domicile et les frais de visa ne sont remboursables ni l'agence ni par votre assureur. L'annulation de voyage ne dispense pas du paiement intégral du prix du voyage; toute procédure de remboursement par votre assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

Si un billet d'avion a déjà été réservé à votre nom, dans tous les cas, il vous sera facturé dans sa totalité.

A cela s'ajoutent des frais d'annulation dont le montant est calculé selon le barème suivant :

Plus de 90 jours avant le départ : 80 € / personne

90 à 61 jours : 30 % du montant total du voyage par personne

60 à 31 jours : 50 % du montant total du voyage par personne

30 à 21 jours : 60% du montant total du voyage par personne

20 à 15 jours : 80% du montant total du voyage par personne

Moins de 15 jours du départ : 100% du montant total du voyage par personne.

Durant le voyage. En cas d'interruption par le participant, au cours du voyage, quel qu'en soit le motif, aucun remboursement des prestations (utilisées ou non utilisées) n'interviendra. A compter de la date du départ, toute demande de modification et/ou de non-réalisation de tout ou partie des prestations du voyage ne donnera lieu à aucun remboursement des prestations initiales. Toute nouvelle prestation demandée au cours du voyage sera à payer préalablement auprès nous ou des prestataires désignés.

Dans le cas de groupes sur mesure, les modalités particulières spécifiques figurant sur le bulletin d'inscription du groupe sur mesure en question s'appliquent.

**De notre part.** Si nous trouvions dans l'obligation d'annuler un départ, soit parce que le nombre de participants est insuffisant (la décision sera prise au plus tard 21 jours avant le départ ou plus avec l'accord des participants), soit par suite de conditions mettant en cause la sécurité, soit en cas de force majeure, nous vous proposerions dans la majorité des cas une formule de remplacement. Dans le cas où les alternatives offertes ne vous conviendraient pas, vos versements vous seraient intégralement remboursés, sans autres indemnités. Tous les frais engagés par vous restent à votre charge (achat de billets de transport, hôtel, matériel nécessaire au voyage, frais administratifs).

#### **Assurances**

Conformément à la législation, L'agence est dotée d'une assurance Responsabilité Civile Professionnelle. **Chaque** participant doit également être titulaire d'une responsabilité civile individuelle. Pour vous protéger en cas d'incident ou d'accident pouvant survenir au cours de votre séjour, il est indispensable de posséder une garantie multirisque couvrant à minima les frais d'assistance et de rapatriement (et annulation si vous le souhaitez).

Nous vous conseillons de vous adresser à **Chapka Assurances Voyages si vous souhaitez souscrire à une assurance annulation, maladie rapatriement ou multirisque : www.chapkadirect.fr** Nous vous invitons à vérifier que vous ne bénéficiez pas par ailleurs de ces garanties (soit via la Carte Bancaire utilisée pour le paiement des voyages, soit par vos assurances personnelles). Nous vous précisons qu'il vous appartient avant ou au cours de votre voyage de contacter personnellement la compagnie d'assurance qui garantit votre voyage pour déclencher l'assurance.

#### Réclamation

**En cours de voyage.** Vous êtes tenu de nous informer de toute non-conformité constatée lors de l'exécution du voyage en contactant au plus vite le numéro indiqué sur votre carnet de voyage. Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dus si le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du/des voyageur(s).

Au retour de voyage. Conformément à l'alinéa 12 de l'article R.211-6 du Code du tourisme, toute réclamation devra être transmise à l'agence par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception dans les meilleurs délais. Passé ce meilleur délai, le dossier ne pourra être traité avec la même diligence.. Pour un traitement rapide et efficace de la demande, il est impératif de transmettre l'ensemble des justificatifs nécessaires. Seules les réclamations relatives au contenu du contrat liant les parties et les obligations contractuelles à la charge des professionnels de la vente de voyages seront prises en compte. La durée de traitement des réclamations dépend des réponses des prestataires. Après avoir saisi le Service Réclamations et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisie sont disponibles sur le site: www.mtv.travel.

En cas de sinistres bagages, afin de pouvoir prétendre à un dédommagement, il est indispensable de faire établir un constat d'irrégularité bagages à l'aéroport de destination.

En cas de retard des bagages enregistrés, le passager doit adresser sa réclamation par écrit dans **un délai de 21** (**vingt et un**) jours à compter de la date à laquelle ils ont été mis à sa disposition (ou au terme de 21 jours en cas de perte ou destruction), ce délai étant ramené à 7 (sept) jours en cas de dommage ou détérioration.

#### Modifications des conditions de vente

Nous nous reservons le droit de modifier ou de mettre à jour les présentes conditions de vente à tout moment sans préavis. La version en vigueur est affichée sur le site internet. La version des conditions de vente applicable à la réservation du voyage est celle en vigueur au jour de la réservation.

## Responsabilité civile professionnelle

Conformément à la réglementation de la profession nous sommes assurés en responsabilité civile professionnelle

### Confidentialité et informations personnelles

Les informations que vous nous transmettez sont enregistrées dans un fichier informatisé Le traitement de vos données personnelles est nécessaire pour nous permettre de vous proposer les prestations d'un contrat ayant pour objet la réalisation d'un voyage (devis, billets d'avion, demande de visa...). Le voyageur/demandeur dispose d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de suppression et à la limitation des traitements sur les données personnelles le concernant.

Depuis la loi 2016-1321 du 7 octobre 2016, les personnes qui le souhaitent ont la possibilité d'organiser le sort de leurs données après leur décès. Ces droits peuvent s'exercer par courrier .Les informations personnelles collectées sur le site sont uniquement utilisées pour la gestion des relations avec vous (client/utilisateur), et le cas échéant pour le traitement de vos commandes. Nous conservons vos données pour la durée nécessaire

pour vous fournir ses services ou de vous fournir une assistance. Dans la mesure raisonnablement nécessaire ou requise pour satisfaire aux obligations légales ou réglementaires, régler des litiges, empêcher les fraudes et abus ou appliquer nos modalités et conditions, nous pouvons également conserver certaines de vos informations si nécessaire, même après que nous n'ayons plus besoin de vous fournir des services.

Les données personnelles collectées via des échanges avec nous n'ayant pas fait l'objet d'options, devis, réservations ou litiges en cours sont supprimées au bout de 5 ans.

### Partage des données avec des tiers

Nous vous informons que dans le cadre de la bonne exécution de votre réservation (réservation auprès de nos prestataires, établissement de votre contrat de vente, suivi de la réalisation des prestations de votre voyage, enregistrement aérien, délivrance de visa, déclaration aux assurances de voyages...) vos données pourront être stockées, traitées et transférées à nos partenaires, notamment aux fournisseurs des prestations de services réservées (agences réceptives locales, compagnies aériennes, Ministères de l'intérieur et/ou du tourisme...) ou aux prestataires techniques (informatique, hébergement, distribution d'emails, prestataire de paiement en ligne etc.).